Image not found or type unknown

# Reprise de vehicule acheté en LOA (location avec option d'achat)

Par **mathieu sebastien**, le **30/11/2016** à **16:21**

Bonjour,

Mon père est décédé il y a quelques mois, il venait d'acheté un véhicule neuf en LOA (location avec option d'achat), suite son décès nous nous sommes aperçu qu'il n'avait pas souscrit l'assurance décès avec l'accord du concessionnaire et de l'organisme de crédit alors qu'il était âgé de 69 ans.
De plus ils ont accepté que sa conjointe soit la coempreinteuse en sachant qu'elle n'a pas le permis de conduire.
A ce jour, sachant que le véhicule est neuf (12000kms) le concessionnaire, qui nous avait pourtant fait une proposition de reprise a depuis changé d'avis en nous proposant beaucoup moins, de ce fait il va nous rester environ 5000€ a rembourser de notre poche.
De plus il fait volontairement trainer les choses et donc la voiture décote de jour en jour.
Sont-ils en accord avec la loi notamment rapport a l'assurance décès absente du contrat ?
existe-t-il un moyen de se retourner contre le concessionnaire?

Merci d'avance.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés